

BULLETIN MUNICIPAL

# regards

sur Marcilly-en-Villette

N° 13  
JANVIER 2013

## ÉDITO

### SOMMAIRE

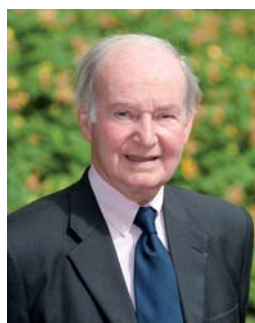
LE MOT DU MAIRE	1
PETITES NOUVELLES	2
CONSEIL MUNICIPAL	4
ENVIRONNEMENT	5
■ « Mieux vous trie, moins cher cela vous coûtera et inversement »	
JEUNESSE	6
■ Une école de qualité	
■ Bienvenue aux "Petits faons"	
PORTRAIT	7
■ Cathy	



Marcilly-en-Villette

Regards sur Marcilly-en-Villette  
62, place de l'Église  
45240 Marcilly-en-Villette  
Tél.: 02 38 76 10 19 - Fax: 02 38 76 17 52  
E-Mail: marcillyenvillette@wanadoo.fr  
www.marcilly-en-villette.fr

Directeur de la Publication: X. Deschamps  
Rédactrice en chef: J. Bachmann  
Rédaction: Commission Communication  
Conception & Création: www.enola-creation.fr  
Crédits photos: mairie de Marcilly-en-Villette  
Dépôt légal: janvier 2013



Comme vous le savez, le réseau d'eau potable est entièrement géré par la commune qui doit s'assurer d'avoir une maîtrise totale en matière de sécurité sur la distribution de l'eau. Cela concerne les infrastructures comme le château d'eau mais également toute la zone de captage de cette eau. Dans ce cadre, une étude environnementale a défini le périmètre de protection rapprochée et les contraintes que cela induit. Il s'avère que toute structure étrangère à la distribution de l'eau ou nécessitant l'intervention de personnes étrangères à la commune est à éviter pour garantir la sécurité du captage. Il a donc été décidé d'entreprendre un transfert de toutes les antennes installées sur le château d'eau. Tous les opérateurs concernés ont été contactés afin de définir avec eux les conditions d'un nouveau lieu d'accueil. D'ores et déjà, EDF va déménager dans les prochaines semaines pour s'installer sur le pylône en cours de construction près du transformateur « Angélique » sur la route de La Ferté Saint-Aubin. Par ailleurs, le conseil municipal a validé la cession d'une parcelle de terrain à un des opérateurs en vue d'y construire un pylône d'une hauteur de 45 mètres afin de garantir une couverture optimum pour l'ensemble des opérateurs. Cette parcelle se trouve en bordure de la zone boisée située entre l'étang communal et la déchetterie. Une étude de sol, réalisée par l'opérateur concerné, doit au préalable valider définitivement le choix de cette implantation.

À l'horizon de deux ans l'objectif devrait être atteint: toutes les antennes pourraient avoir été transférées. Ainsi, la structure du château d'eau et sa zone de captage rapprochée seraient pleinement sécurisées à l'avenir. ■

**Xavier Deschamps**

*Maire de Marcilly-en-Villette*

*Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin*

*Vice-Président du Conseil Général du Loiret*





### Une belle récolte

Le conseil municipal des jeunes a retroussé ses manches pour mettre en sac les bouchons en plastique pour l'association « Bouchons ça roule ». Ils ont trié les 266,6 kg de bouchons en une heure de temps. Cette récolte va permettre de mettre en place une action en faveur d'une personne handicapée. Il faut donc continuer à trier vos bouchons en plastique et à les déposer avec leur pochette (pour faciliter le tri) dans les réceptacles dédiés que vous trouverez à la déchetterie, à la mairie et au sein des deux écoles. ▣

### QR CODE

C'est nouveau, un code-barres est présent sur la première page de couverture du bulletin municipal vous permettant de vous connecter directement au site internet de Marcilly-en-Villette. Il suffit de le photographier avec une application spécifique depuis votre téléphone portable (Iphone ou Android). C'est à la fois simple d'utilisation, ludique, rapide et interactif. ▣

### Deuil

Les sapeurs-pompiers du centre de première intervention de Marcilly-en-Villette ont perdu un des leurs, Jean-Pierre Coutadeur, sapeur-pompier volontaire de janvier 1969 à décembre 1987, décédé à l'âge de 69 ans. Il avait transmis son dévouement à ses deux fils qui ont également fait partie du Centre de Première Intervention de notre commune. ▣

### Vigilance

La nuit offre malheureusement à certains malfaiteurs l'opportunité de commettre des vols dans les résidences et, hélas, cette année ne fera sans doute pas exception. L'expérience nous montre que de nombreux vols sont facilités par des signes ostensibles d'absence qui sont autant d'invitations au cambriolage. En effet, une fois la nuit tombée, une maison dont l'intérieur n'est pas éclairé, alors que les volets sont ouverts, permet à des rôdeurs d'identifier facilement les lieux inoccupés. Dès lors, les absences pendant les vacances scolaires et les week-ends, mais aussi les fins de journées, sont autant de périodes propices à ce genre d'infraction.

La vigilance entre voisins et le signalement à la mairie ou à la gendarmerie de tout comportement ou d'un véhicule suspect est un réflexe à adopter. ▣

### Chambre Régionale des comptes

En 2011 et 2012 la commune a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Le contrôle a porté sur les années 2006 à 2010 incluses et a concerné le fonctionnement de la collectivité, la fiabilité des comptes, la situation financière et enfin l'endettement. Le contrôle n'a pas relevé d'irrégularité notable dans le fonctionnement de la collectivité. Le rapport conclut en précisant : « la situation financière de la collectivité apparaît confortable ». ▣

### État civil

#### NAISSANCES

- ▣ 20 août 2012 > Gaspard RIBARD
- ▣ 23 août 2012 > Charlotte KRUPA
- ▣ 30 août 2012 > Gabriel ALMEIDA
- ▣ 14 octobre 2012 > Sacha PELLERIN
- ▣ 2 décembre 2012 > Lina ELMABROUK ET ELEB KHALIFA

#### DÉCÈS

- ▣ 27 août 2012 > Jean-Pierre COUTADEUR
- ▣ 30 août 2012 > Jacqueline GIROUX épouse JURANVILLE
- ▣ 12 octobre 2012 > Pierrette CHOLLET veuve PAJON
- ▣ 18 novembre 2012 > Paul LEFOIX
- ▣ 24 novembre 2012 > Claude GAUTHIER
- ▣ 1<sup>er</sup> décembre 2012 > Ernesto WALCHER
- ▣ 19 décembre 2012 > Jean-Pierre LACASSAGNE

#### MARIAGES

- ▣ 15 septembre 2012 > Marie CHRISTOPHE et Philippe KOUATER
- ▣ 15 septembre 2012 > Françoise ENAULT et Richard HERNANDEZ



## Le nouveau nœud au mouchoir

Pour toutes les dates concernant le calendrier des fêtes, consultez l'agenda de la commune (exemplaires disponibles en mairie) ou la rubrique agenda du site internet de la commune [www.marcilly-en-villette.fr](http://www.marcilly-en-villette.fr)

### > Objets trouvés

15 clefs ou trousseaux dont plusieurs avec clefs de voiture,  
4 paires de lunettes de vue enfant ou adulte  
1 paire de lunettes de soleil adulte  
4 téléphones portables,  
2 porte-monnaie contenant des espèces,  
2 montres,  
1 bip  
Des bijoux (bracelet, boucle d'oreille, alliance or)

Des vêtements (1 écharpe, 2 casquettes, un gilet court fille, 2 gants)  
Il y a également un certain nombre de vêtements ou de chaussures, non réclamés, retrouvés aux deux écoles ainsi qu'au gymnase ou au dojo.  
Tous ces objets sont conservés et disponibles à la mairie.

### > Conseil Municipal des Jeunes

Visite de l'Assemblée Nationale  
mercredi 16 janvier 2013

### > RONDE SOLOGNOTE

Dimanche 27 janvier 2013. Pour la 25<sup>ème</sup> édition de cet événement phare, organisé par le COSM, des animations inédites sont prévues. La municipalité s'est associée à cette démarche en octroyant une subvention exceptionnelle de 300 €.

### > Ramassage des encombrants

Mercredi 13 mars 2013.  
Appeler le SMICTOM 48 h avant au 02 54 88 58 28

## Bienveillance

Vous vous absentez pour quelques jours et vous laissez temporairement seul(e) un(e) parent(e) âgé(e). Pensez à prévenir un voisin proche ou à défaut la mairie et laissez au besoin un trousseau de clefs et un numéro de téléphone où vous prévenir en cas de besoin. Cela paraît relever du simple bon sens et pourtant des faits récents ont prouvé que ce n'est pas évident pour tout le monde... ☐

## Le monde à l'envers

On voit trop souvent **des voitures garées sur les trottoirs** qui sont, il paraît important de le rappeler, réservés aux piétons. Il n'est pas rare d'observer une personne âgée ou une maman avec une poussette devoir emprunter la chaussée faute de pouvoir circuler sur le trottoir.

Dans le même esprit, **l'arrêt minute devant l'école élémentaire** sur le parking Chantaloup est très souvent utilisé comme place de parking. La fluidité de la circulation est entravée, les manœuvres des véhicules stationnés sur les places de parking de l'autre côté sont difficiles et deviennent dangereuses, tout cela à une heure où beaucoup d'enfants sont présents sur le parking et où beaucoup de véhicules circulent. Il paraît donc indispensable de rappeler qu'un arrêt-minute implique une fluidité, le conducteur restant au volant et ne s'arrêtant que le temps pour un passager de descendre du véhicule.

Au regard du code de la route, ces stationnements sont gênants et pourraient être verbalisés au titre d'une infraction de deuxième classe. Pour éviter d'en arriver là, il suffit juste d'un peu de bon sens civique. ☐

## Casse-tête

Les pompiers sont régulièrement confrontés à des difficultés d'accès lors de leurs interventions du fait de la présence de barrières ou autres dispositifs dont les ouvertures ne sont pas compatibles avec leurs équipements. Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret) recommande de se mettre en conformité en adoptant un seul et unique dispositif d'ouverture des accès pompiers reposant sur un triangle mâle de 11 mm de côté. Il n'est en effet pas concevable de remettre des clefs ou des codes à chaque personnel ou véhicule de pompiers susceptibles d'intervenir. Pour les personnes concernées et pour plus d'informations une fiche technique est disponible en mairie. ☐

## Instant Précieux



C'est le nouveau nom de l'institut de beauté de Marcilly qui a changé de propriétaire. La nouvelle esthéticienne, Maëlle Juranville, vous accueille depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 dans des locaux rajeunis. ☐

## Séance du 6 septembre 2012

### Budget supplémentaire

Le Conseil, après avoir pris connaissance du projet de budget supplémentaire établi par la commission des finances, vote le budget supplémentaire du budget général qui s'équilibre en section de fonctionnement à 8 195,36€ et en section d'investissement à 31 019,64€. Sur la section d'investissement il est prévu notamment des crédits pour l'aménagement en 2013 de trottoirs dans le bourg.

### Éclairage public – mise aux normes : résultat de l'appel d'offres

M. Nieuviarts rend compte au Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offres, dans le cadre d'un marché à bon de commandes pour 3 ans, pour la mise aux normes de l'éclairage public. Après étude des réponses par la Commission d'Appel d'Offres le marché est attribué à l'entreprise Citéos de Fleury les Aubrais, pour un montant de 66 848 € HT. Cette opération concernera en 2012 la rue de Chantaloup la rue du Lièvre au Gîte, en 2013 la rue des Relais et la route d'Ardon, en 2014 la rue de la Fontaine Saint Blaise et la rue de Bellevue.

### Déplacement des antennes-relais

Le maire rend compte des négociations menées depuis plus d'un an avec notamment les opérateurs de téléphonie mobile pour le déplacement des antennes-relais situées actuellement sur le château d'eau. Une solution a été trouvée avec la possibilité d'édifier une antenne à proximité de l'étang communal et de la déchetterie, route de Vannes. Le Conseil Municipal donne son accord pour céder à l'opérateur SFR, référent de cette opération, une parcelle de terrain afin de permettre à terme ce transfert.

### Rentrée scolaire 2012-2013

M. Pouget, rend compte du nombre d'élèves à école élémentaire qui est de 126 et celui à l'école maternelle qui est de 75, soit au total 201 enfants.

M. Nieuviarts informe que le restaurant scolaire, après les travaux d'extension et de restructuration réalisés durant l'été, dans un délai contraint, accueille dorénavant les enfants de l'école maternelle dans une salle qui leur est réservée et les enfants de l'école élémentaire dans une salle avec self.

## Séance du 10 octobre 2012

### Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du contrôle exercé par la Chambre Régionale des Comptes, le rapport d'observations définitives a été communiqué aux membres du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2012.

Ce contrôle a porté, pour les années 2006-2007-2008-2009 et

2010, sur le fonctionnement de la collectivité, la fiabilité des comptes, l'analyse financière et l'endettement.

Ce contrôle n'appelle aucune observation particulière quant à la gestion communale, le rapport concluant que « la situation financière de la collectivité apparaît confortable ».

### Balayage mécanique de la voirie : résultat de l'appel d'offres

M. Nieuviarts rend compte au Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offres dans le cadre d'un marché de 3 ans pour le balayage mécanique de la voirie. Après étude des réponses par la Commission d'Appel d'Offres, le marché est attribué à l'entreprise Soccoim de Chaingy, pour un montant annuel de 2 217,87€ HT, avec traitement des sables à raison de 55 € HT/t.

### Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin : adoption des travaux de la CLECT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'évaluation de la CLECT, en ce qui concerne les charges transférées, et précise que ces dispositions devront être entérinées par le Conseil Communautaire pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### Création d'un terrain d'entraînement de football

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire pour négocier la réalisation d'un nouveau terrain d'entraînement de football à partir de septembre 2013 à Chantaloup.

## Séance du 5 décembre 2012

### Tarifs du service des Eaux et Assainissement

La consommation d'eau sur l'année mobile 2011-2012 a diminué de près de 10 % environ. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs de l'eau pour la commune à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2013, à savoir : 0,94 € le m<sup>3</sup> et 0,87 € le m<sup>3</sup> au titre de l'assainissement.

### Subventions 2013

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

- COSM : 300 € à titre exceptionnel pour l'organisation de la 25<sup>ème</sup> Ronde solognote le 27 janvier 2013
- UCPS dans le cadre de CinéSologne : 600 € à titre exceptionnel pour le passage au numérique du cinéma itinérant qui dessert 15 communes (9 dans le Loiret dont Marcilly-en-Villette).

### Communauté de communes

Le Conseil Municipal donne son accord pour les nouvelles attributions de compensation définies par la Commission Locale d'Évaluation de Charges Transférées (CLECT) du 13 novembre 2012.

### Agenda 2013

La commune, en tant que maître d'œuvre du nouvel agenda, a proposé aux artisans et commerçants de la commune de s'y associer sous forme d'une participation publicitaire sur la base de 50 € pour ¼ de page et 100 € pour une ½ page.

# « Mieux vous trie, moins cher cela vous coûtera et inversement »

Chaque habitant produit 374 kg de déchets par an. 770 millions de tonnes de déchets ont été produits en 2009 (source ADEME).

Le refus de tri est en augmentation constante depuis 2008. On retrouve en moyenne 20 % d'erreurs dans nos bacs jaunes qui sont essentiellement dues à la présence de plastiques non recyclables tels que : barquettes, boîtes à œufs, pots de yaourt ou de crème fraîche, sacs en plastique, etc.

**La règle est simple: on ne doit mettre dans les bacs jaunes que les bouteilles ou flacons en plastique. Tous les autres contenants en plastique doivent être mis dans la poubelle traditionnelle grise. Cette règle est précisée sur votre poubelle jaune au moyen d'un autocollant.**

Mieux vous trie, moins cher cela coûtera et inversement. Toutes les erreurs de tri pèsent lourd dans la facture. Si vous avez un doute, il vaut mieux mettre dans la poubelle grise. Faire l'effort de s'informer sur la bonne façon de trier est un acte citoyen qui, à terme, portera ses fruits. Dans le cas contraire, ne pas être vigilant alourdira obligatoirement la note.

Oui le tri sélectif est coûteux car le traitement des déchets ainsi triés est différent selon leur nature et nécessite la mobilisation de techniques plus ou moins pointues et de personnels qualifiés.

La valorisation de nos déchets est à la fois un enjeu économique et environnemental. Économique car le recyclage redonne une vie à des matières premières et permet de diminuer des coûts de fabrication d'objets voire même de vêtements. Environnemental car ce tri permet de traiter correctement les déchets polluants et cette valorisation diminue d'autant plus les quantités de déchets à traiter dans le cadre de leur élimination en pure perte. Détail non négligeable, cela diminue également la charge fiscale supportée par les usagers.

**Il y a le tri chez vous mais il y a également le tri à la déchetterie** où l'agent communal présent est souvent confronté à des erreurs. Cette personne est là pour vous orienter en cas de besoin. Il ne faut pas hésiter à lui demander conseil, elle a été formée pour cela.

## INFOS UTILES



Les ampoules de type lampes à LED, néons, tubes fluorescents sont à déposer à la déchetterie. Les ampoules à filament et les halogènes sont à jeter dans la poubelle ménagère grise ou à rapporter dans les conteneurs prévus à cet effet des magasins distributeurs.



Les emballages souillés (pleins ou vides) sur lesquels figure un pictogramme indiquant un danger sont à déposer à la déchetterie et en aucun cas dans la poubelle ménagère grise ou jaune.



Il faut retirer les bouchons des bouteilles et les couvercles des bocaux avant de les mettre dans le conteneur

Elle est malheureusement également confrontée à beaucoup plus d'incivilités et il n'est pas rare qu'elle retrouve devant la porte de la déchetterie un appareil électroménager ou une vieille télé. Il est dommage que de telles dérives existent car elles amputent le temps de l'agent communal mais également celui des usagers de la déchetterie qui doivent attendre avant d'entrer l'évacuation de l'encombrant.. Au final, tout le monde est perdant. =

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE,

SAUF SI JOUR FÉRIÉ

**MERCREDI**

> 13h30 – 17 h du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

> 14 h – 17h30 du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

**SAMEDI**

> 8 h - 12 h

## Une école de qualité

Comme chaque rentrée, en septembre, l'**Union Musicale** a repris ses activités.

Avec, tout d'abord l'harmonie et ses 25 membres exécutants qui assurent l'ensemble des manifestations du village et avec la structure de formation qui, cette saison, est forte de 45 élèves. Cette association est installée dans les locaux de la Maison de la Musique au Relais Lyre-Lire.

Il faut rappeler que depuis l'origine de l'association (1929) et jusque vers la fin des années 90, la formation a été dispensée par des musiciens bénévoles. Cette organisation avait des avantages financiers évidents mais aussi des inconvénients éventuels quant à la qualité de l'enseignement. Depuis 2001, l'Union Musicale a mis en place une structure d'enseignement de qualité, organisée autour de professeurs diplômés avec un cursus conforme et reconnu par la Confédération Musicale de France qui est l'organisme de tutelle des associa-

tions qui pratiquent et diffusent la musique populaire.

Les élèves sont accueillis à partir de 5 ans dans une classe **d'éveil musical**, le mardi après la classe et poursuivent le cursus solfège sur 2 cycles d'environ 4 ans au travers de la formation officielle de la CME.

Les cours de solfège sont dispensés le mercredi de 9 h à 17 h.

**La formation solfège compte 37 élèves dont 3 adultes.**

**La formation instrumentale compte 6 classes** ouvertes cette saison :

**Cornet** le vendredi après la classe avec 2 élèves

**Saxophone** le mardi à partir de 18 h, 3 élèves

**Clarinette** le samedi matin, 3 élèves

**Flûte** mercredi de 12 h 30 à 15 h 30, 6 élèves



**Batterie** le mercredi de 14 h 30 à 16 h, 3 élèves

**Piano** le mercredi après-midi, 9 élèves

Les élèves sont soumis à l'examen annuel de la CME qui sanctionne le travail de l'année.

Malgré une organisation administrative assez lourde, nécessitant la gestion de 6 salariés, c'est avec sérieux que l'association perpétue ce travail de formation musicale et accueille avec toujours autant de plaisir ces nombreux musiciens en herbe. ▢

**Vous souhaitez en savoir davantage, contactez le président :**

**Patrice Dézélou 02 38 76 14 97**

## Bienvenue aux « Petits faons »

enfants une première expérience de la vie en collectivité. La facturation se faisant à l'heure est calculée en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge.

**Contact : Marie-Laurence PELLETIER, éducatrice de jeunes enfants, 06 80 44 12 27**

C'est un lieu d'échanges, d'éveil et d'apprentissage pour le jeune enfant à partir de 3 mois jusqu'à son entrée à l'école maternelle.

Une adaptation progressive est obligatoire pour chaque enfant afin qu'il se familiarise avec les adultes, les enfants et les locaux. Le temps et le rythme de cette adaptation sont définis entre les parents et la responsable de l'accueil, selon les besoins et les réactions de l'enfant.

Une séance d'accueil dure au maximum trois heures. Une collation est proposée aux enfants.

À Marcilly, l'éducatrice de jeunes enfants qui anime cet accueil est secondée par un agent communal titulaire du BAF. Il s'agit d'Élise Humbert. ▢

### Déroulement d'une séance

Accueil échelonné des enfants

Jeux libres

Chants et comptines

Nettoyage des mains

Collation

Change et passage aux toilettes

Atelier d'éveil

Temps calme en histoires

Accueil des familles



Halte-garderie itinérante, Les « Petits Faons » s'installent tous les mercredis matin, de 9 h à 12 h, dans les locaux de l'espace polyvalent de loisirs.

Trois communes, dont Marcilly-en-Villette, ont un partenariat financier avec la Communauté de Communes du Val d'Ardoux qui gère ce service.

Cette structure s'adresse aux parents qui souhaitent se libérer quelques heures par semaine et qui veulent faire vivre à leurs

# Cathy

Ses grands-parents paternels, Marie et Octave, étaient agriculteurs à la ferme de la Royauté. Ironie du sort peut-être, Catherine Pommier est née juste à côté dans une grande maison qui portait le nom de « Le Verger ».

Onzième enfant et septième fille, elle fait partie d'une grande fratrie de treize enfants. Son père a travaillé dans un premier temps sur la ferme familiale puis a poursuivi une carrière de maçon. Sa mère, Léone, était native de Sandillon et avait la particularité d'être sourde depuis l'âge de neuf ans, ce qui ne l'a pas empêché de distribuer beaucoup d'amour à ses enfants.

Catherine a fréquenté l'école de Marcilly puis le collège de La Ferté Saint-Aubin jusqu'à l'âge de 16 ans où elle trouve son premier emploi dans une fabrique de caisse à outils, au Moulinet à Marcilly-en-Villette. Elle y est restée deux ans et demi et garde un souvenir ému de ses premières collègues de travail. Elle intègre ensuite pendant trois ans l'usine de cartonnage de La Ferté Saint-Aubin, période où elle fait la connaissance, à la fête champêtre de la Houssaye le 3 août 1980, de Frédéric Darmony un Fertésien. Elle a 18 ans. Un an plus tard après leur mariage, Catherine et Frédéric partent s'installer à la Ferté Saint-Aubin, pour revenir en 1987 à Marcilly-en-Villette où le couple a fait construire une maison. À ce moment-là, Catherine est nourrice agréée puis aide-ménagère. Elle devient elle-même maman de deux garçons, Florent et Jérémie.

C'est en 1989 qu'elle assure d'abord des remplacements à la cantine de l'école maternelle puis est embauchée à la faveur d'un départ à la retraite. Le bénéfice de la formation continue lui permet de passer son BAFA puis de suivre les cours de la formation du CAP petite enfance.

Catherine a trouvé sa voie dans l'accueil quotidien des enfants qui l'appellent Cathy et à qui elle distribue attention et amour. Les enfants ne s'y trompent pas, lorsqu'ils la croisent au restaurant scolaire, alors qu'ils ont grandi et quitté la maternelle, c'est toujours avec le même élan de tendresse qu'ils l'interpellent. Aujourd'hui, c'est une jeune grand-mère d'une jolie petite Emma et cela fait plus de 20 ans qu'elle travaille avec beaucoup de cœur et de conscience professionnelle dans la fonction publique. À ce titre, elle a reçu récemment, en présence du personnel communal et avec une grande fierté la médaille du travail des mains de Monsieur Deschamps, notre maire. Au nom des enfants, des mamans et des papas, des enseignantes et de la municipalité, merci Cathy. =



## 3 questions à Catherine

### POURQUOI TOUT LE MONDE VOUS APPELLE CATHY ?

Mes frères et sœurs m'ont toujours appelé Cathy et, lorsque Madame Catherine Daret, la directrice de l'école maternelle est arrivée, ce surnom m'a été automatiquement attribué pour que les enfants s'y retrouvent.

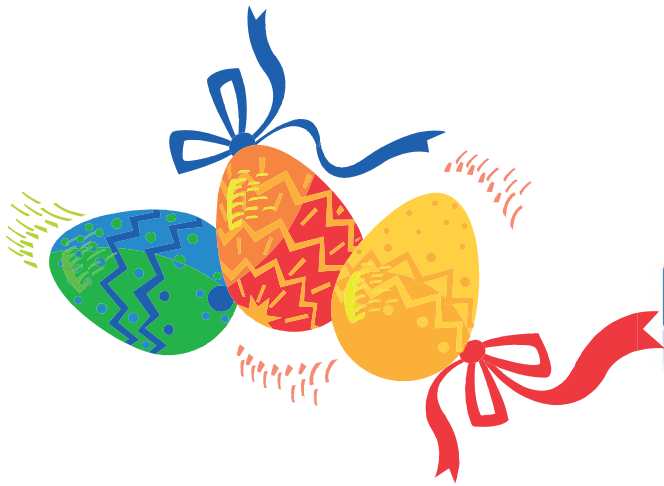
### QU'EST-CE QUI A LE PLUS ÉVOLUÉ DANS VOTRE MÉTIER ?

Au début en 1996, nous étions deux pour seconder les enseignantes et avec une autre employée pour le déjeuner. Aujourd'hui, nous sommes trois et notre travail a évolué vers une participation active dans le travail pédagogique. Nous prenons en charge des ateliers d'activités manuelles comme la peinture ou la pâtisserie. Pour la pause méridienne trois autres agents viennent en renfort pour encadrer les enfants.

### AVEZ-VOUS UN RÊVE À RÉALISER ?

Mon rêve est simple. J'aimerais un jour reprendre l'avion et retourner en Corse à Calvi. J'y suis allée une fois et j'en garde un souvenir émerveillé.

Marcilly en Vilette



# FETES DES LAPINS

à partir de 16 h



**DIMANCHE 31 MARS 2013**

*Pour tous les enfants scolarisés  
à Marcilly-en-Vilette*